



Objectif :

Être capable de :

- Calculer les différentes composantes du temps de travail en paie selon la nature des absences
- Calculer le paiement des congés payés : le double calcul en paie
- Établir une paye complexe avec l'incidence des arrêts de travail pour maladie, maternité et accident du travail



Pour qui : Gestionnaires de paie
Collaborateur service RH



Prérequis : Connaissance des bases de la paie



Durée : 1 jour (7 heures)



Formateur : Consultant Expert en Paie anime la totalité de la formation



Moyens :

Nos salles sont équipées de système de projection de l'écran du formateur.
Remis : support de cours



Méthode pédagogique : Introduction et présentation de chaque module en simulant les bénéfiques métiers de la mise en œuvre des concepts.
Mise en œuvre d'études de cas adaptés au contexte des stagiaires. Méthode participative et active favorisant les échanges entre participants.



Évaluation des compétences :

- Mises en situation réalisées au cours de la formation
- Bilan des acquis avec le formateur

Gérer les absences

- Les formalités à respecter pour chaque type d'absence :
Identifier les absences assimilées ou non à du travail effectif
- Les obligations spécifiques liées aux représentants du personnel : les heures de délégation
- Remplacer un salarié absent :
Choix du contrat
Garantie d'emploi
Détermination du salaire applicable
Fin du remplacement et indemnité de départ
- Réagir face à un accident du travail
- Faire face à un arrêt de travail pour maladie
- La suspension du contrat de travail : maladie, maternité, accident

Organiser et gérer la prise des congés payés

- Bien connaître le droit à congés payés
- Établir le planning des congés payés, les périodes de référence
- Gérer les événements survenant pendant les congés payés
- Les congés liés à des événements particuliers
- Établir la paie en cas de prise de congés
- L'influence des absences sur l'acquisition des congés payés
- La nouvelle règle d'acquisition des congés
- Calculer l'indemnité de congés payés en cas de rupture du contrat de travail